

également au service des aveugles, des sourds, des infirmes et des arriérés. Il infuse à ces déshérités un intérêt dans la vie, un sentiment de posséder quelque chose en commun avec d'autres garçons bien portants. Ces troupes spéciales font un noble travail.

L'Association n'oublie pas le personnel militaire. Elle a organisé des troupes en Europe et à des bases outre-mer au point qu'aujourd'hui près de 1,000 garçons appartiennent au scoutisme à des bases de l'armée et de l'aviation en France et en Allemagne. Le programme scout s'ouvre aux organismes qui souhaitent intensifier le civisme en notre pays. Il est intéressant de noter que 50 organismes différents patronnent des groupements scouts, dont des Églises, des cercles d'entraide sociale, des associations familiales et scolaires. De fait, presque tous les organismes préoccupés du bien-être de la jeunesse et du Canada patronnent ou ont patronné activement un groupement scout.

Bon nombre de nos principaux citoyens ont appartenu au mouvement scout, y compris, me dit-on, le premier ministre (M. Diefenbaker) et plusieurs membres de son cabinet, bien des députés et un certain nombre de sénateurs. J'ai parlé du scoutisme à quantité de députés pendant l'élaboration de la mesure et ils ont presque tous dit qu'ils avaient appartenu à ce mouvement dans leur jeunesse. Mon voisin, l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Anderson) me dit qu'il était le premier loupveteau à Galt, et il y a de cela pas mal d'années. Des chefs de groupements religieux, éducatifs et autres au Canada non seulement appartiennent à cette organisation mais continuent à l'appuyer. Aujourd'hui plus de 250,000 garçons sont formés par plus de 25,000 chefs dévoués dont la seule récompense est de savoir qu'ils préparent de bons citoyens pour notre pays. La *Boy Scouts Association* aide plus de jeunes garçons que tous les autres groupements destinés à la formation des jeunes réunis et cela grâce à son régime de patronage et aussi parce qu'elle sait étendre son œuvre jusqu'aux plus petites collectivités du Canada.

On parle beaucoup de nos jours de la jeunesse délinquante. C'est une expression que j'aime bien peu, mais elle fait partie du vocabulaire des œuvres de bienfaisance au Canada et j'imagine que nous devons l'accepter. Le mouvement scout a beaucoup accompli, d'une façon positive plutôt que négative, pour prévenir la délinquance juvénile et pour préparer de bons citoyens au Canada.

En toute franchise, je dois signaler à la Chambre que ce bill a un effet rétroactif. On craint que la limite déterminée dans la loi

[M. Aiken.]

initiale constituant le mouvement en corporation n'ait été dépassée bien des fois. L'organisation estime que pour faire disparaître tous les doutes quant à ses droits aux différents terrains qu'elle possède, la rétroactivité doit être décrétée. Des associations semblables ont été organisées à peu près à la même époque et à la plupart d'entre elles on a imposé une limitation semblable au sujet des biens fonciers; or plusieurs d'entre elles ont dû s'adresser au Parlement pour demander que le maximum soit augmenté.

Je ne veux pas ennuyer la Chambre avec les détails des biens fonciers détenus par la *Boy Scouts Association* mais je dirai simplement qu'au commencement, on a tenté de centraliser l'enregistrement des biens que l'association possédait ou qui étaient détenus en son nom. A mesure que le mouvement a grandi, cet enregistrement central est devenu impossible à maintenir. Dans certains cas, des groupes de scouts possèdent leur propre local. Dans certains cas, le titre de propriété est enregistré au nom du bureau central. Dans certains autres cas, le titre est enregistré au nom d'administrateurs. Il serait par conséquent difficile de savoir exactement quelle est l'importance des biens fonciers détenus mais leur valeur dépasse plusieurs fois maintenant le montant qui avait d'abord été autorisé.

La plupart des provinces ont leurs propres bureaux et lieux de campement. Le *Canadian General Council* possède son siège social, un terrain sur lequel un nouveau siège social va être construit et des bien-fonds dans la Gatineau qui fourniront des revenus. C'est avec plaisir que je propose la deuxième lecture de ce bill.

M. J. F. Browne (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je me réjouis beaucoup d'avoir l'occasion cet après-midi de dire quelques mots à l'appui de la mesure proposée par l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken). Comme l'honorable député nous l'a signalé, la modification proposée vise à supprimer les restrictions financières imposées au Conseil général de la *Boy Scouts Association* au moment de sa création. Il n'y a pas lieu de nous surprendre d'une mesure comme celle qui nous est aujourd'hui soumise si nous songeons que la Corporation a environ 45 ans et si nous comparons les prix de ce temps-là et ceux d'aujourd'hui.

Comme l'honorable député l'a également fait observer, les restrictions initiales ont malheureusement été outrepassées déjà, si bien que le projet de loi a un effet rétroactif afin de couvrir des opérations déjà effectuées par la Corporation. On peut en trouver la raison non seulement dans le grand essor de l'association, mais dans l'augmentation des